



---

# communiqué

---

Date Le 3 janvier 1990

N<sup>o</sup> 001

Pour publication

## LE CANADA PROCÉDERA À UN SURVOL D'ESSAI DU TERRITOIRE DE LA HONGRIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé aujourd'hui que le Canada procédera à un survol d'essai du territoire de la Hongrie le 6 janvier 1990.

L'objet du survol sera de mettre à l'essai la procédure administrative et la procédure opérationnelle qui seraient nécessaires à la conclusion d'un accord de libre survol des territoires. Un tel accord, qui permettrait, moyennant un court préavis, d'effectuer des vols de surveillance au-dessus du territoire des pays signataires au moyen d'avions non armés, fera l'objet de négociations entre les 16 pays membres de l'OTAN et les 7 pays membres de l'Organisation du Pacte de Varsovie à la conférence "Cieux ouverts" qui aura lieu à Ottawa du 12 au 28 février 1990.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes décollera de la base des Forces canadiennes de Lahr, en République fédérale d'Allemagne, en direction de Budapest. L'avion traversera la Tchécoslovaquie, avec la collaboration entière des autorités tchèques. Si les conditions météorologiques le permettent, le survol aura lieu dans la matinée du 6 janvier et durera environ 3 heures.

Le survol sera effectué conformément aux exigences qui seraient prévues par un accord de libre survol des territoires; l'utilisation de détecteurs dans l'avion sera toutefois interdite, et un délai suffisamment grand permettra une liaison et une coordination complètes entre les autorités canadiennes et hongroises.

.../2